

En matière d'affaires urbaines, le département d'État sera la source et le point de convergence de politiques fédérales d'ensemble qui permettront à notre main gauche de connaître et d'influencer ce qu'accomplit au Canada notre main droite en ce domaine. Dans les villes, une vraie coordination des efforts de la politique fédérale s'organise. Nous mettons en place d'importantes installations de recherche qui permettront l'analyse des politiques et la mise en œuvre systématique du réaménagement d'après les informations disponibles. Cette organisation de la recherche comprendra la possibilité de mettre à l'épreuve—je le répète, de mettre à l'épreuve—des politiques précises avant de prendre de nouveaux engagements financiers et administratifs considérables.

Un rôle important consistera à faire connaître clairement aux autres ministères les conséquences des diverses politiques fédérales qui sont ou qui seront mises en place. Les moyens en vue de déterminer les objectifs urbains au Canada, par l'intermédiaire de consultations intergouvernementales, sont actuellement à l'étude et le département consacra la plupart de ses efforts à tenir des consultations, pour chercher à coordonner et à rationaliser les initiatives entre le gouvernement fédéral et les autres échelons de gouvernement.

Je veux répéter ce que j'ai déjà dit à maintes reprises: ce travail utile sera effectué en collaboration, n'usurpera aucune juridiction et n'imposera aucune politique fédérale urbaine au Canada. Nous élaborerons des techniques permettant de mettre à l'essai les politiques proposées et nous collaborerons avec les provinces, afin de déterminer quelles méthodes peuvent être mises au point.

Je voudrais maintenant déposer le rapport, monsieur l'Orateur, et ajouter que les monographies de recherche fournissant une documentation technique et analytique détaillée pour le rapport sont en voie d'être imprimées et seront disponibles sous peu.

**M. Perry Ryan (Spadina):** Monsieur l'Orateur, à la surprise générale, et malgré les jonquilles, Ottawa a vu moins de neige que Vancouver aujourd'hui, ce qui n'est pas peu dire. Il nous est difficile dans ces circonstances de nous mettre au travail, mais je suis sûr qu'à la Chambre et dans tout le pays, tous les cœurs se réjouissent et félicitent le premier ministre (M. Trudeau) de son courage et expriment tous leurs vœux de bonheur à la mariée, M<sup>me</sup> Pierre Elliott Trudeau. Maintenant nous pouvons comprendre, je pense, le sens du discours que le premier ministre a prononcé devant ses fidèles à Toronto il y a quelques jours.

Je remercie le ministre chargé du logement et des affaires urbaines de nous avoir dit hier qu'il déposerait enfin aujourd'hui le rapport Lithwick sur les problèmes urbains au Canada, à la suite de l'étude commandée par le gouvernement il y a environ un an et demi. J'ai reçu la déclaration du ministre et un exemplaire du rapport il y a environ une heure. Depuis environ un an, ce rapport est entre les mains du cabinet. Tout le personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement de même que nombre de fonctionnaires dans tout le pays semblent avoir lu et discuté ce rapport bien avant aujourd'hui. Mais les députés de l'opposition n'ont pas jusqu'ici eu la chance de le lire et je suppose qu'il en est de même pour les députés ministériels de l'arrière-ban.

Même si 85.4 p. 100 de la population canadienne de 1981 vivra dans des centres urbains de plus de 1 million

d'habitants, ni vous monsieur l'Orateur, ni aucun des députés n'attend de moi que je discute du rapport de M. Lithwick en détail ce matin. Après tout, il a 236 pages et il est extrêmement technique. Toutefois, j'ai une bonne idée du style de l'auteur d'après le recueil d'articles «Urban Studies: A Canadian Perspective» qu'il a publié en 1968 avec M. Gilles Pacquet et que l'on trouve à la bibliothèque du Parlement. On nous dit dans cet ouvrage que nous connaissons très peu le processus d'urbanisation au Canada, la structure et le fonctionnement de nos villes. Toutefois, un énorme travail s'est fait aux États-Unis pour accumuler un bagage de connaissances sur les façons d'aborder le phénomène urbain. M. Lithwick a reproché à la bureaucratie canadienne d'être trop imbue de sa compétence supérieure, ce qui rend le dialogue inutile.

L'auteur a également critiqué le gouvernement pour son attitude parcimonieuse à l'égard de l'effort de recherche intérieure. En outre, il a censuré la SCHL pour avoir omis de s'engager dans le labeur sérieux concernant la rénovation urbaine, le logement à loyer modique, le financement hypothécaire et le reste, en l'accusant de réunir la plupart de ses programmes selon une formule opportuniste. Il me semble donc qu'il ait été un excellent choix pour exécuter cette étude.

Monsieur l'Orateur, le Canada est dépourvu d'un mécanisme apte à élaborer une politique urbaine nationale. Le rapport dont nous sommes saisis offrirait le principe de conception d'une telle politique, vraisemblablement excellente. Ses constatations coïncident avec la recommandation du parti conservateur progressiste qui préconise la création d'un ministère fédéral et d'un conseil national des affaires urbaines. Le rapport examine des options possibles de politique pour l'expansion urbaine et prévoit aussi un organisme central de recherche voué à de sérieux travaux sur l'urbanisme et à un vaste programme de données sur l'expansion.

Puis-je proposer au ministre que les recommandations de ce rapport soient confiées à l'examen d'un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat et à une analyse à la lumière des instances de tous les trois niveaux de gouvernement et des autres parties compétentes et intéressées? Il faut faire vite car on comprend encore trop peu les complexités du phénomène urbain. Étant donné les circonstances, les Canadiens en général et la SCHL en particulier ont droit de savoir quels rôles ils auront à jouer. La SCHL doit être notre grande urbaniste. Si je me réfère à ses états de service, je ne l'espère pas. Mais elle pourrait très bien accomplir certaines besognes.

M. Lithwick, nous dit-on, a révisé son rapport au cours d'une année entière. Il ne faut pas prendre l'analyse et les conclusions comme étant celles du gouvernement mais plutôt comme étant celles d'un expert-conseil. L'influence du ministre et du cabinet qui s'est penché si longtemps sur ces documents doit néanmoins avoir grandement déterminé les changements qu'on y a apportés. D'après une étude rapide de la déclaration du ministre, il semblerait que le rapport a considérablement influencé la conception que se fait le gouvernement de sa responsabilité envers les villes canadiennes. J'espère sincèrement que le gouvernement agira dans ce secteur.

● (11.30 a.m.)

Le rapport est très précieux, ne serait-ce qu'en communiquant énergiquement à tous les niveaux de gouverne-